

under protection that England had grown great and rich. The only countries which had carried out free-trade principles were Spain and the South American Republics, and they had grown poor under free trade.

The Speaker ruled the motion out of order.

THE CLAIM OF MR. BREWSTER

Mr. Pope moved to refer the petition and other papers having reference to the claim of Mr. Brewster to a Select Committee to be composed of Messrs. Abbott, Chamberlin, Colby, Hagar, and the mover.

Hon. Mr. McDougall said Mr. Brewster was one of the sureties for a contractor on the Lachine Canal 29 years ago. The contractor failed to perform the contract and the sureties then attempted to perform it, but failed also, and the work was taken out of their hands. Certain work had been done by the sureties for which a claim was made, and finally there was a settlement by paying a certain amount to the three sureties or their representatives. This present claim was for interest on the amount which the Government could not recognize. The Government could not consent to granting the Committee.

Mr. Pope said he understood that in 1847, Mr. Brewster obtained an Order in Council for the payment of principal and interest to be made in 1849. It was not paid, however, in 1849, and \$4,000 of the amount was retained till 1867. He took the ground that Mr. Brewster was injured by having had the money kept from him for twenty years.

Hon. Mr. McDougall said the sum paid in 1867 was received by the parties as in full of all claims, and the present demand was for interest on interest.

Mr. Chamberlin supported the motion.

Mr. Mackenzie said a Committee in a matter of this sort, involving an appropriation of all public money, can only be granted with the consent of the Government, and that consent being withheld, the hon. gentleman was out of order in discussing it.

Mr. Gaucher, in French, supported Mr. Brewster's claim.

Mr. D. A. Macdonald thought it was only fair to pay Mr. Brewster the interest from 1849 to 1867.

[Mr. Jones—M. Jones.]

l'Angleterre s'est enrichie et est devenue puissante. Les seuls pays qui ont suivi les principes du libre-échange sont l'Espagne et les républiques d'Amérique latines qui se sont appauvries.

L'Orateur déclare la motion irrecevable.

LA RÉCLAMATION DE M. BREWSTER

M. Pope propose de confier la pétition et autres documents concernant la réclamation de M. Brewster à un Comité spécial dont les membres seraient MM. Abbott, Chamberlin, Colby, Hagar et l'auteur de la motion.

L'hon. **M. McDougall** explique que M. Brewster était l'un des garants de l'entrepreneur auquel on avait confié le creusement du canal Lachine il y a vingt-neuf ans. L'entrepreneur n'ayant pas respecté les termes de son contrat, ses garants avaient tenté vainement d'achever les travaux et en avaient perdu l'adjudication. Ils ont présenté une facture pour la portion des travaux qu'ils avaient exécutée et un certain montant leur a finalement été remis, soit directement, soit par l'entremise de leurs représentants. La présente réclamation porte sur les intérêts que le Gouvernement n'a pas verser. Le Gouvernement ne consent pas à la création de cette Commission.

M. Pope précise qu'apparemment M. Brewster aurait obtenu en 1847, par arrêt-en-conseil, que le principal et les intérêts lui soient versés en 1849; ce qui n'a pas été fait, puisqu'en 1867 on lui devait encore \$4,000. M. Pope affirme que M. Brewster a subi un préjudice du fait qu'on lui a dû de l'argent pendant vingt ans.

L'hon. **M. McDougall** mentionne que les partis ont renoncé à toute réclamation contre versement de la somme qui leur a été remise en 1867 et que la présente demande a pour objet l'intérêt sur les intérêts.

M. Chamberlin déclare qu'il appuie la motion.

M. Mackenzie riposte que puisqu'il s'agit de deniers publics, l'autorisation du Gouvernement est indispensable pour la création d'un Comité de ce genre, et que l'autorisation ayant été refusée, il est illégal de discuter de la motion.

M. Gaucher annonce en français qu'il appuie la réclamation de M. Brewster.

M. D. A. Macdonald ajoute qu'il ne serait pas juste de verser des intérêts à M. Brewster pour la période allant de 1849 à 1867.